

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **13 décembre 2018 à 18h00**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **7 décembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU à M. FELICANI M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	M. BECKER à M. TRANCHINA MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à MME LEPRUN (Faulx) MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	M. KUHN

N°17 – DA du 13/12/2018

Rapporteur : M. MACHADO

Dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique

Sur la base d'un diagnostic de l'offre sportive du territoire, la tenue d'Assises du Sport sous la forme d'ateliers en 2015 a permis aux différents participants (représentants des associations sportives, élus,...) de partager des constats, des problématiques communes ainsi que des objectifs à atteindre dans la définition d'une politique sportive partagée.

L'un des axes d'intervention privilégié était la valorisation de sites naturels pour leur offre de santé-bien-être. Plusieurs espaces remarquables du territoire déjà aménagés ou présentant un potentiel propice à la pratique sportive ont été identifiés dans l'étude diagnostique tels que, de manière non limitative, les Pâquis ou la Pelouse à Bouxières-aux-Dames, l'Avant-Garde à Pompey, le plateau des Rays à Frouard.

Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cet axe d'intervention il est proposé de créer un dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique sur le territoire et de valoriser ainsi le développement des pratiques sportives auto organisées.

Une enveloppe spécifique de 40 000 euros sera dédiée à ce dispositif pour l'année 2019. Un appel à projet sera disponible pour les communes sur la base d'un règlement précisant les critères d'éligibilité au dispositif. L'aide au projet sera limitée à 13 000 euros/projet ou ne pourra représenter plus de 50% du montant HT du projet d'aménagement.

La constitution d'une commission d'attribution permettra d'instruire les dossiers avant leur passage en Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil de Communauté de nommer quatre représentants pour constituer la commission présidée par le vice-Président délégué aux équipements sportifs et à la santé/nutrition et d'approuver le règlement d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu le règlement de financement,
- Après avis favorable de la commission services à la population du 05/12/2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

INSTAURE le dispositif d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs dédiés à la promotion de l'activité physique à hauteur de 40 000€ maximum.

APPROUVE le règlement de financement tel qu'annexé.

NOMME les représentants suivant pour siéger à la commission d'instruction des dossiers présidée par le vice-Président délégué aux équipements sportifs et à la santé/nutrition :

- M. BARTOSIK
- Mme GUENSER
- M. TRANCHINA
- M. FELICANI

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président


Laurent TROGRIC